



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 15 Juin 2019

Le 30 Juin 2018 à 12h35 heures, les membres du bureau - fondateurs de l'Association Amicale des Loisirs Martiaux « A.L.M », et ses adhérents se sont réunis en Assemblée Générale à :
« Parc Carillon - 78340 Les Clayes sous-Bois »

Les Membres du bureau présents ou excusés :

- Mme GUILLAUME Anne : Président Adhérent de L'Association
- M. POQUE Bernard : Trésorier Adhérent de l'Association
- M. AUBIN Pascal : Secrétaire Adhérent de l'Association
- Mme IAZZETTA Florence : Membre du Bureau
- M. FONTAINE Alain : Membre du Bureau **Excusé**

Les Adhérents Présents :

- M. BENARD Amori
- Mme BERTIN Sandrine
- Mme BOGNINI Cécile
- M. BONTEMPS Jean-Pierre
- M. CAREL Vianney
- Mme CHALLIER Fabienne
- M. FARGES Hervé
- M. GRIMONPREZ Ludovic
- Mme HUGUES Maryse
- Mme IMBERT Marie France
- Mme LE MAOUT Josette
- Mme LAVIE Catherine
- M. MARAUX Thierry
- M. MASSON Bruno
- M. PAYMAL Richard
- Mme PAYMAL Stéphanie
- Mme ROMA Valérie
- M. SAIFI Farid

Les Adhérents Absents :

- Mme BOURDET Marion
- M. BOURGUET Claude
- Mme BOURGUET Karine
- Mme COTTEREAU Muriel
- Mme ELODO Isabelle
- M. GABORIAUD Pierre
- Mme GARINO Sylvia
- Mme HERENG Nadine
- Mme KAE-NUNE Christine
- Mme MARAUX Angélique
- Mme MORIGEON Marie-Annick
- M. QUANTIN Eric
- M. QUANTIN Clémence
- Mme ROY Josette
- M. SARIYAZ Marc
- Mme SEMET Sylviane

Les invités présents :

- Mme Poque Nicole « Professeur bénévole A.C.M »

Objet de l'Assemblée Générale :

- I) Rapport Moral.
- II) Vote du rapport Moral.
- III) Présentation des comptes
- IV) Vote du rapport Financier
- V) Renouvellement des membres du Bureau
- VI) Changement d'adresse de gestion Associative
- VII) Quitus à donner à l'ancien trésorier par les membres du bureau Elus et l'assemblée.
- VIII) Fixation des cotisations « Saison 2018-2019 »



- IX) Budget Prévisionnel
- X) Préparation du forum des associations
- XI) Questions ou remarques diverses.

Pièces mises à la disposition de l'assemblée :

- Tableau des ressources-dépenses
- Balance de gestion de la saison 2018-2019

Vérifications d'usages avant séance

- Vérification des personnes présentes par les membres du bureau
- (Voir liste des « présents et absents » en début de P.V)
- Le Quorum est atteint, la séance Ordinaire est ouverte.

Ouverture de séance 12h35 :

I) Rapport moral :

La présidente Mme Anne guillaume ouvre la séance par un discours :

Amis de l'ALM,

En ce jour de juin 2019, nous voici de nouveau réunis pour notre assemblée générale. Je tiens à remercier chacune, chacun d'entre vous car sans votre présence, votre participation active et sportive, l'Association ALM n'aurait pas son dynamisme actuel.

Née en 2013, L'ALM est plus qu'une simple association sportive ;

Il existe une ambiance chaleureuse, une solidarité entre les adhérents.

Je pense aux gestes de réconfort pour les uns, une écoute pour d'autres, des partages de points de vue, bref, de l'humanité !

Cette dernière ne signifiant pas laxisme.

En cela nous tenons à évoluer dans nos propositions quant aux contenus des séances du mercredi et du samedi.

Nul n'est perfectible, j'attends donc avec les autres membres du bureau vos suggestions, vos remarques, celles-ci étant profitables pour améliorer ce qui est en place jusqu'alors.

Pour terminer ce bref discours, je vous citerais ce deux proverbes Japonais :

« On apprend peu par la Victoire, Mais beaucoup par la défaite »

« Mieux vaut voyager plein d'espoir que d'arriver aux buts »

« Applaudissements et félicitations de l'assemblée »

La parole est donnée aux adhérents :

De multiples remerciements sont fait par ces derniers pour le travail des membres du bureau et des animateurs de séances.

L'assemblée en accord avec le bureau, remercie particulièrement l'investissement de Mme Poque Nicole pour ses séances et ses stages de qualité.



Cette dernière remercie à son tour ses élèves et annonce de futurs stages pour la saison à venir, au nombre de trois et souligne l'aide de Mme Fabienne Challier une adhérente de l'ACM étant à l'origine d'un thème : « Relation - communication – compréhension »

M. Pascal Aubin, secrétaire, indique également le passage réussi de M. Bernard Poque au grade de 3^{ème} Dan du Cijam lors d'un stage à Valloire.

« Des félicitations émanent de l'assemblée présente »

M. Bernard Poque, trésorier indique que durant la saison prochaine, d'autres adhérents seront à même de passer des grades, ainsi que le diplôme de professorat, et ce afin d'asseoir l'association dans une dynamique de professionnalisation en termes de management et structuration des différentes séances martiales proposées ;

Mme Fabienne Challier demande l'explication du terme C.I.J.A.M cité sur la nouvelle banderole de L'ALM

M. Bernard Poque explique que L'ALM est rattaché en terme licence au « Collège Indépendant de Judo traditionnel et d'Arts Martiaux », cette fédération principalement tournée autour du Judo traditionnel, regroupe aussi différentes pratiques qui nous sont complémentaires.

Cela permettant par exemple de passer des grades reconnus par le syndicat des professeurs d'Arts Martiaux, mais aussi de pouvoir échanger et proposer des interventions avec d'autres clubs ou Maîtres reconnus du fait de leur expertise martiale.

M. Pascal Aubin, souligne le fait que dorénavant, toutes les informations liées à la vie de L'ALM (Calendrier, stages, news, photos & vidéos...), seront disponible sur le nouveau site internet association au <https://www.judo-arts-martiaux-traditionnels-alm-78340.org/>.

Mme Anne Guillaume, profitant de l'occasion afin d'asseoir la philosophie des séances « Bien-être » dont elle à la charge, et de la satisfaction du changement de l'appellation (anciennement cardio), qui ne correspondait que peu à l'état d'esprit des séances.

Pour conclure, M. Bruno Masson, indique à l'assemblée les valeurs de l'ALM qui pour lui furent déterminantes quant à la décision de rejoindre l'association, et de la satisfaction à participer à des stages de qualité, notamment celui de Mûr de Bretagne.

Le bureau et l'assemblée conclus en indiquant avoir pris note de toutes ces informations.

II) **Vote du rapport Moral :**

Le secrétaire de l'A.L.M, M. Pascal Aubin, après explication des règles associatives concernant les votes à venir, met aux voix le rapport moral après avoir demandé au préalable si d'autres Adhérents souhaitaient de nouveau s'exprimer.

« Le rapport Moral est adopté à la majorité des membres présents »

III) **Présentation des comptes par le Trésorier.**

M. Bernard Poque, trésorier de l'A.L.M, expose le rapport financier à l'assemblée et indique tenir à disposition l'ensemble pièces comptables.

a) **Poste des « Produits et Charges » concernant la saison 2017-2018**



Le « Total Recettes » est de 5498,00 € se subdivisant ainsi :

- Adhésions : 3410,00 €
- Recette de Manifestation : 2088 €

Le « Total Dépenses est de 5364.22 € se subdivisant ainsi :

- Stages extérieurs pour formation : 1014.50 €
- Frais publicitaire : 60.00 €
- Frais de réception : 3573.82 €
- Achat de matériel : 105.23 €
- Assurances : 158.02 €
- Adhésion C.I.J.A.M : 195 €
- Frais de Fonctionnement : 257,65 €
- **Le « Solde de la saison 2017-2018 hors N-1 » est de : 133.78 euros**
- **Le Solde N-1 : 1647.13 €**
- **Le Solde en trésorerie net comptable restant est de : 1780.91 €**

b) Attribution des subventions : 0 euros

Cependant il est utile de souligner que la mairie des Clayes sous-bois par le biais du service des sports géré par Mme Véronique Chauvet-Rabilier et M. Bruno Droniou, met à disposition à titre gracieux les locaux et créneaux horaires demandés au cours de l'année afin que nous puissions exercer nos activités et stages divers.

IV) Vote du rapport Financier du Trésorier

Le secrétaire de l'A.L.M met aux voix le rapport financier du trésorier après avoir demandé au préalable si des Adhérents souhaitaient s'exprimer,

« Celui-ci est adopté à l'unanimité »

V) Renouvellement des membres du Comité Directeur. « 3 à 6 membres »
(Fondateurs de l'Association A.L.M inclus)

Le Secrétaire sortant Aubin Pascal demande à l'assemblée si des Adhérents désireraient se porter candidat afin de pouvoir intégrer le Comité Directeur pour un mandat d'un an, tel que défini dans les Statuts de l'Association de l'Amicale des Loisirs Martiaux.

« Article 6 : Election du Comité Directeur »

« Article 7 : Composition du Comité directeur ».

Le Secrétaire sortant explique à l'assemblée les articles précités.

Se proposent à candidature :

- Anne Guillaume « Présidente sortante »
- Bernard Poque « Trésorier sortant »
- Pascal Aubin « Secrétaire sortant »
- Alain Fontaine « Membre du bureau sortant »
- Florence Iazzetta : « Membre du bureau sortant »
- Bruno Masson : « Membre du bureau »



Le secrétaire sortant de l'A.L.M Pascal Aubin met aux voix le renouvellement du Comité Directeur tel défini dans l'**Art. 6**

« La résolution est adoptée à l'unanimité ».

Le « Nouveau Comité Directeur », désigne, en son sein, tel que défini « Art 7 » :

Au poste de « Présidente » : Mme Anne Guillaume

Au poste de « Trésorier » : M. Bernard Poque

Au poste de « Secrétaire » : M. Aubin Pascal

VI) Changement d'adresse de gestion Associative de l'ALM

Afin de mettre à jour les documents afférents à notre Association « ALM » au niveau du service public de l'administration Française, le Secrétaire Aubin Pascal propose de mettre à jour l'adresse de gestion Associative.

Cette dernière étant obsolète depuis quelques années et qui était située au 22 Allée des charmes 78340 les Clayes sous-bois, sera pour des raisons de praticité administrative référencée à l'adresse du secrétaire en charge des dits formalités soit au :

79 Avenue du grand parc 78450 Villepreux

« Cette résolution est adoptée à l'unanimité ».

VII) Quitus à donner à l'ancien trésorier par le nouveau bureau de l'ALM et l'assemblée.

La Présidente élue de l'A.L.M, Mme Anne Guillaume, met aux voix le rapport financier de l'exercice 2017-2018.

Les nouveaux membres élus du bureau directeur, ainsi que l'assemblée ayant pris connaissances des éléments, donnent quitus à l'ancien Trésorier réélu M. Poque Bernard concernant la gestion de l'exercice 2017-2018.

« Cette résolution est adoptée à l'unanimité ».

Une pause est effectuée afin que le nouveau bureau élu puisse s'entretenir et de définir la future ligne de conduite budgétaire

VIII) Fixation des cotisations « Saison 2019-2020 ».

M. Poque Bernard, trésorier réélu, indique que les cotisations annuelles seront réévaluées à hauteur de 5 euros soit : 135 euros pour les membres actifs des « Arts martiaux », et de 85 euros pour les membres actifs du « Bien-être & de L'A.C.M », dut notamment à la création du site internet de l'association et des frais qui y sont liés tel l'hébergement, les mises à jours ..., mais aussi au renouvellement des panneaux publicitaires et affiches qui seront mis en avant lors du prochain Forum des associations prévu pour le 08 septembre prochain au gymnase Thierry Gillardi.

« Après discussion, l'assemblée générale ordinaire, décide de valider la proposition du trésorier à l'unanimité ».

IX) Budget Prévisionnelle :



M. Poque Bernard Trésorier, indique qu'il est un peu tôt pour effectuer un provisionnel dans l'attente et l'expectative quant aux réponses de différents intervenants « non confirmé » pour la saison prochaine, notamment pour le jujitsu via un expert en la matière, et de la probable intervention d'un M^e Japonais.

X) Préparation du forum des associations :

Le secrétaire Aubin Pascal réindique la date arrêtée par la Mairie des Clayes sous-Bois concernant le « Forum » du Dimanche 08 Septembre 2019 à l'emplacement habituel au Dojo Thierry Gillardi.

Précisant également que pour cette année des vidéos en cours de création seront diffusées afin de mettre en avant les différentes séances.

XI) Questions ou remarques diverses.

M. Bernard Poque indique que des demandes seront effectuées auprès de la Mairie pour obtenir le dojo certains dimanches matin, et ce dans le but de pouvoir par exemple préparer les passages de grades, stages, ou tout autres besoins effectifs.

Aucune suggestion et remarque n'étant relevée, les membres du bureau remercient l'assemblée présente et proposent de clôturer la séance par le verre de l'amitié.

Fin de séance : 13h25

Le Président

Mme. Guillaume Anne

Le Secrétaire

Mr. Aubin Pascal

Validé par la Direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines
7 rue Jean Mermoz – CS 20501 – 78008 Versailles cedex

A.L.M